

Offrez un soutien essentiel aux femmes et aux enfants de votre communauté – joignez ASAP!

Avantage pour le Conseil :

- Obtenir un don supplémentaire de 250 \$ pour un centre de ressources pour femmes enceintes ou une maison de maternité que votre conseil a soutenu dans le cadre du programme Aide et soutien après la grossesse (ASAP).

Prime:

- Les 10 meilleurs conseils en recrutement recevront également 750 \$ supplémentaires pour le centre de ressource pour femmes enceintes ou la maison de maternité, ce qui porte l'incitation totale à 1000 \$ pour les gagnants!!
 - o Veuillez noter que les dix conseils ayant recruté le plus grand nombre de nouveaux membres seront sélectionnés en fonction de la période du 1er février au 31 mars.

Exigences:

- Organiser une cérémonie d'exemplification pour 3 nouveaux membres entre le 1er février 2026 et le 31 mars 2026.
- Participer au programme Aide et soutien après la grossesse (don minimum de 500 \$) à n'importe quel moment entre le 1er juillet 2025 et le 30 juin 2026.
- Pour être admissibles, les conseils doivent faire une demande au programme Aide et soutien après la grossesse (ASAP) au moyen du formulaire de la page kofc.org/asap-fr ou en suivant ce lien. Les conseils qui ont déjà reçu une subvention dans le cadre du programme ASAP au cours de l'année fraternelle 2025-2026 n'ont pas besoin de soumettre une nouvelle demande. La somme de 250 \$ s'ajoutera au montant standard que votre conseil gagne ou a déjà gagné dans le cadre du programme ASAP.

Aidez votre conseil à atteindre de nouveaux sommets cette année. Tendez la main de la fraternité et encouragez les hommes catholiques à se joindre au programme ASAP!

*Pour les juridictions offrant des prestations d'assurance seulement. D'autres restrictions s'appliquent.